

Le mensonge du « protectionnisme »

(suite) [[Voir le numéro 5.]]

L'exemple du blé que je donne, s'il est frappant, parce que, en France, le pain est la base de l'alimentation des pauvres et des travailleurs, ne donne pas les pires effets du «protectionnisme», ses effets s'éteignant avec la consommation du pain ou des pâtes qu'il sert à fabriquer.

Mais lorsque la «protection» est imposée à des matières premières entrant, par exemple, dans la fabrication des machines, l'augmentation ne s'arrête pas à la machine fabriquée; de celle-ci elle passe aux objets qu'elle-même fabriquera. Comme le péché originel, elle se transmettra d'un objet à l'autre; à des objets qui, n'étant pas imposés eux-mêmes, n'en subiront pas moins la tache originelle, mettant leurs producteurs en mauvaise situation vis-a-vis de leurs concurrents étrangers. Ce qui démontre que les uns ne sont «protégés» qu'au détriment des autres. Ou bien, ce qui est pis encore, qu'il faut étendre la «protection» sur tout ce que l'on produit, sur tout ce que l'on fabrique, ce qui ferait monter le coût de la vie à un taux impossible.

[|* * * * *|]

Dans- son livre, *Le Bilan du Protectionnisme en France* [[Un volume, 2 francs chez Alcan, 108, Boulevard Saint-Germain.]], M. Schelle, à côté de nombreux exemples, cite un calcul de M. Millerand, alors qu'il était Ministre du Commerce, constatant que les droits de douane sur les produits métallurgiques avaient une répercussion néfaste sur une quantité de produits qui, à leur tour, répercutaient leur cherté sur les objets qu'ils aidaient à fabriquer. Je raccourcis la liste. Quelques exemples suffiront:

Les droits sur les produits métallurgiques augmentent de 33 % le prix des wagons à voyageurs; de 9 % le prix des voitures de tramways; de 6 % le prix des machines hydrauliques; de 33 % le prix des machines dynamo-électrique; de 4 % le prix des machines à imprimer; de 5 % le prix des constructions navales.

Pour les constructions navales, il semble que les choses auraient beaucoup empiré depuis les calculs de M. Millerand, si nous en croyons des chiffres que M. G. Téry donne dans *l'Œuvre*, du 31 janvier 1919. Il nous parle de boulons qui, tout fabriqués, coûteraient, en France, 2 francs le kilo, et 0 fr. 85 en Belgique. Ces boulons entrant dans la fabrication des navires en un nombre tel qu'ils augmenteraient le prix du navire bien au-delà des 4 % de M. Millerand.

Mais ceci n'est qu'une diversion, revenons à nos chiffres:

Il va de soi que, si les Compagnies de Tramways et de Chemins de fer, paient leur matériel plus cher, elles feront payer plus cher aux voyageurs pour les transporter, eux ou leurs marchandises.

Admettons que, pour quelques-unes de ces machines, l'augmentation soit minime; mais lorsque cette augmentation se transmet à d'autres objets qui, à leur tour, la transmettront à d'autres, on conviendra que cela finit par devenir onéreux.

[|* * * * *|]

Dans cet ordre d'idées, M. Y. Guyot donne l'exemple des chemins de fer russes.

Par suite des droits douaniers sur les produits métallurgiques, le kilomètre de voie ferrée coûte, en Russie, 20 % plus cher qu'il ne devrait normalement coûter!

Or, comme elle avait 200.000 kilom. à construire, à 100.000 francs le kilom., cela lui a coûté 20 milliards au lieu de 16. C'est-à-dire quatre milliards de plus, dont l'intérêt devra

être payé pendant des années et des années à ceux qui avancèrent l'argent, portant, ainsi, le coût de la construction au double du prix normal si les actions ne sont remboursables qu'au bout de 80 ans; à condition que le taux de l'intérêt ne soit que de 5 %; beaucoup d'emprunts russes, si je ne me trompe, ayant été émis à 6 %.

Ce qui fait que, du fait d'avoir payé un quart de plus la construction de leurs lignes, les Compagnies de chemin de fer seront entraînées à taxer les transports, le double de leur valeur pendant près d'un siècle.

Avec les voyageurs, le mauvais effet, pour la plupart, finit avec leur voyage. Pour les marchandises il n'en est pas de même. L'augmentation vient s'incorporer à leur coût, et à celui des objets qu'elles contribueront à produire, si, au lieu d'être consommables, elles entrent dans la fabrication de l'outillage.

C'est que, à côté des effets «directs» de la «protection», il y a ce que l'on pourrait appeler les effets «indirects».

Nous avons vu, par exemple, que la fabrication des machines à imprimer coûtait 4 % plus cher par suite de la «protection» des produits métallurgiques.

Or, si nous nous en tenons à l'industrie du livre, nous voyons que déjà grevé par suite du coût des machines, l'effet est encore grevé dans le papier, les pâtes de bois entrant dans sa fabrication payant, en France, un droit de 50 %. (*avant la guerre.*)

Mais ce n'est pas tout. Le *Bulletin de la Ligue du Libre-Échange* (numéro de mars 1917), auquel j'emprunte le renseignement, explique que la percaline employés dans la reliure est frappée d'un droit «protecteur» à son entrée en France, et que ce droit ne profite qu'à la seule usine qui existe en France fabriquant ce genre de percaline; et que cette usine ne produit pas 10 % de la quantité consommée.

Ainsi, l'industrie du livre a trois causes de renchérissement, rien que du fait du «protectionnisme», l'impôt sur les machines, l'impôt sur la pâte de bois, l'impôt sur la percaline. Et, peut-être, ça ne serait pas tout, si nous pouvions consulter la liste des produits «protégés». N'y a-t-il pas, par exemple, la colle de pâte, avec le droit sur les blés!

[|* * * * *|]

Autres faits:

En 1892, la France s'avisa, après un régime de presque liberté commerciale avec la Suisse, de vouloir imposer très durement les produits que celle-ci lui envoyait.

La Suisse, pour ne pas être en reste de politesse, riposta par des tarifs plus hauts. Effet à prévoir: les importations de France en Suisse qui, en 1890, dépassaient 200 millions de francs, tombèrent 171; les exportations de Suisse en France qui tournaient autour de 124 millions, tombèrent à 71 millions [[*Le Bilan du Protectionnisme en France.*]].

Depuis, les deux pays semblent être revenus à une meilleure compréhension de ce que doivent être les relations commerciales, l'entente et non la guerre, et semblent s'être fait des concessions mutuelles: les choses semblent s'être améliorées; mais l'augmentation des échanges qui s'en est suivie n'a pas, jusqu'ici, réussi à atteindre les chiffres de 1880.

[|* * * * *|]

Quant au relèvement des salaires que, soi-disant, le «Protectionnisme» aiderait à maintenir, C'est également un mensonge.

En Angleterre, pays de libre-échange, les salaires sont plus hauts, et on y travaille moins d'heures par semaine qu'en

France, pays «protégé». Le coût de la vie y est moins cher.

En Amérique, pays de protectionnisme, les salaires, il est vrai sont encore plus hauts qu'en Angleterre; mais la vie y est beaucoup plus chère, en ce qui concerne les produits manufacturés, surtout.

Et encore, d'après le *Bulletin de la Ligue du Libre-Échange* (numéro de décembre 1918), y aurait-il des réserves à faire. Il cite le Président Wilson. qui, dans une publication américaine *New Freedom* (La Liberté Nouvelle) aurait écrit:

«Savez-vous que 90 % des travailleurs de ce pays (l'Amérique) ne sont pas employés dans les industries protégées et que leurs salaires sont plus élevés que ne le sont ceux donnés par les industries protégées? Il n'y a pas un *corner* pour les charpentiers, pour les poseurs de briques, pour les vingtaines de catégories d'individus, ouvriers de métier. Mais il y a un *corner* pour les ouvriers métallurgistes et pour les mineurs; ils sont pris dans l'étau de la puissance qui commande la marche des salaires aux États-Unis. Le seul travail hautement payé en Amérique est le travail libre.

Si le «Protectionnisme» n'y produit pas tous ses mauvais effets, cela tient à l'étendue de son territoire qui, pour les produits de l'agriculture surtout, lui fournit, et au-delà, pour sa consommation.

[|* * * * *|]

Il est un autre côté du système douanier qui, en plus d'être désagréable, entraîne perte de temps pour le public, exige un nombreux personnel qui semble être payé, tout simplement pour embêter le public.

Tous ceux qui ont eu à expédier par la douane, et surtout, à aller y chercher des marchandises venant de l'étranger, peuvent se rendre compte du tas de paperasses à remplir, du nombre de corridors à courir pour aller de bureau en bureau,

sans compter les rebuffes et l'insolence de certains fonctionnaires.

À ce point de vue, les octrois ne sont pas moins agaçants. Que de fois, il faut se tenir à quatre pour ne pas foutre son poing sur la gueule du goujat qui semble se plaisir à vous énerver.

Je n'ai pas trouvé les chiffres du nombre de commis qui, dans les bureaux de la douane, perdent leur temps à faire perdre celui du public; ni de l'armée de douaniers qui encombrent côtes et frontières, mais cela doit monter à un chiffre respectable. Rien que les octrois emploient un personnel de 25 à 30.000 hommes [[*La Vie Chère*, brochure, 0 fr. 40, à la Ligue des Droits de l'Homme, rue de l'Université.]], et d'après *L'Œuvre*, coûte 18 millions de frais pour percevoir 70 millions.

J. Grave

P.-S. – La Ligue vient de publier une lettre à ses membres: La politique économique depuis l'armistice et les élections, qui est excellente, et contient des faits et chiffres que, non seulement les électeurs, mais tous feront bien de méditer. S'adresser à:Mme Lesport, 44, rue de Rennes, pour la recevoir.